

COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL – 27 FEVRIER 2025

PRESENTS : Mmes LOICHOT Evelyne, PHEULPIN Stéphanie, MUNNIER Angélique, MM. MAILLARD Christian, TORNARE Roland, BALDACCI Robert, PATOIS Arnaud, DAVID Etienne, MAILLARD Michel, ECK Rémi, EGLIN Pierre

1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2024 du budget communal, dont les résultats sont conformes au compte de gestion du Receveur, M. le Maire ayant quitté la salle au moment du vote.

2- AFFECTATION DU RESULTAT - DELIBERATION

Le solde d'exécution d'investissement de 73290.79 € couvre les restes à réaliser, le besoin de financement sera donc nul. Le conseil approuve.

Rappel des dépenses investissement 2024 :

- Aire de jeux et parking
 - Rue sous les vignes
 - Eclairage leds des bâtiments communaux
- Reste à réaliser :
- Bâches à incendie
 - Rénovation porte du logement de l'ancienne poste

3- REMUNERATION AGENT RECENSEUR – DELIBERATION

Vu le travail remarquable effectué par notre agent recenseur, la commune a décidé de lui octroyer une indemnité de 1639,33 € ; l'état participant à hauteur de 550 €.

4- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – DELIBERATION

M. le Maire propose d'augmenter le montant de subvention des écoles à 42 € par enfant. Le nombre d'élèves à Glay étant de 20 soit 840 €.

Le Conseil approuve et décide d'attribuer pour les autres associations :

- ACCA chasse : 200 €
- APPMA pêche : 200 €
- France Alzheimer : 50 €
- Gym Harmonie : 200 €

- Les amis du Moulin de la Doue : 250 €
- Ligue contre le cancer : 50 €
- Anciens combattants : 50 €
- Recherche médicale : 50 €
- Soli-cités : 200 €
- Souvenir Français : 50 €

5- TARIFS COMMUNAUX 2025 – DELIBERATION

Location garages : 42 €

Location salles :

- Petite : 80 €
- Grande : 130 €

Cimetière :

- Concession simple : 120 €
- Concession double : 210 €
- Colombarium : 900 €

6- ACHAT TERRAIN POUR BACHE INCENDIE – DELIBERATION

Pour la mise en place des deux bâches à incendie, la commune a fait l'acquisition du terrain Braun-Bottarlini, parcelle 664 section B, pour la somme de 600 €. Les frais de bornage sont de 1836 €.

7- ECOLE RPI

M. le Maire informe qu'il n'y aura pas de fermeture de classe pour la rentrée prochaine.

8- DIVERS

- Travaux 2025 : entretien du toit des garages.
M. le Maire évoque l'étude de réfection du pont « sous couleu », ainsi que le crépi de la mairie.
- Bilan recensement : 336 habitants
- Emplois saisonniers : se renseigner en mairie pendant les permanences.
- Marché du soir : il aura lieu à Glay le 11 juillet 2025

SEANCE LEVEE A 21H15